

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 7 avril 2012 à 14h00

\*\*\*\*\*

L'an deux mille douze et le sept avril à 14h00, les membres du Conseil Municipal de Venanson, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de VENANSON, sous la présidence de Monsieur Claude GUIGO, Maire.

MM. Claude GUIGO – Gérard MILONI – Franck GUIGO – ~~Marc LAPORTE~~ – Annie MEREUX – Olivier LAMAS – Alain MUGNAÏNI – ~~Claude GIORCELLI~~ – Simone MASSONI – Charlotte RULFI – Jean-Louis BAUZIN

**Absents** : Marc LAPORTE (pouvoir à Claude GUIGO), Claude GIORCELLI

**Secrétaire de séance** : Charlotte RULFI

Le quorum étant atteint, le Maire annonce la séance ouverte.

Approbation du compte rendu de la séance du 18 février 2012 : après lecture par Franck GUIGO le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Pour cette délibération le maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2011 de la commune, qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	379 233.89 €	Charges nettes	475 954.82 €
Produits nets	410 091.92 €	Produits nets	499 097.22 €
Excédent de l'exercice	30 858.03 €	Excédent de l'exercice	23 142.40 €
Excédent de clôture	61 205.82 €	Excédent de clôture	35 470.87 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DU BUDGET DE LA COMMUNE

Le Maire rappelle que le compte de gestion est le bilan annuel de la commune dressé par le trésorier. Il est conforme au compte administratif.

Le compte de gestion 2011 de la commune est approuvé à l'unanimité

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA COMMUNE

---

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité Budget Primitif 2012 de la Commune se résumant comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	300 738.82 €	Dépenses	240 678.87 €
Recettes	300 738.82 €	<i>Dont reste à réaliser</i>	0 €
<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	21 205.82 €	Recettes	240 678.87 €
		<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	35 470.87 €
		<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €

## AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE

---

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 61 205.82 €.

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Somme à affecter au compte 1068 (investissement) 40 000 €
- Excédent reporté (fonctionnement) 21 205.82 €

## VOTE DES 3 TAXES LOCALES

---

Le Maire propose de voter le taux des 3 taxes locales (habitation, foncier bâti, foncier non bâti) pour l'année 2012. Il précise qu'il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux cette année pour équilibrer le budget.

Néanmoins, la création de la métropole Nice Côte d'Azur (NCA) entraîne plusieurs conséquences sur les taux :

- La cotisation foncière des entreprises est désormais perçue par la Métropole Nice Côte d'Azur. La CFE n'est donc plus votée par Venanson.
- La Métropole perçoit également une partie (8 % environ) de la taxe d'habitation.
- Suite à la disparition de la Communauté de communes Vésubie Mercantour, la commune récupère la part de la taxe additionnelle qui était perçue jusque là par cette entité. En conséquence, les taux de 2012 augmentent légèrement (1%), mais cela n'aura pas d'incidence pour le contribuable.

Le Conseil Municipal accepte de voter les taux suivants :

- Taxe habitation 14,28 %
- Foncier bâti 12.85 %
- Foncier non bâti 19.17 %

## APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2011 DE LA REA

---

Pour cette délibération, le Maire ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Le Conseil Municipal accepte le compte administratif 2011 de la REA, qui peut se résumer ainsi :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Charges nettes	27 003.33 €	Charges nettes	74 005.07 €
Produits nets	38 861.85 €	Produits nets	111 694.04 €
Excédent de l'exercice	5 529.25 €	Excédent de l'exercice	37 688.97 €
Excédent de clôture	17 387.77 €	Excédent de clôture	16 816.71 €
		Restes à réaliser recettes	0 €
		Restes à réaliser dépenses	0 €

### APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2011 DE LA REA

---

Monsieur le Maire expose que le compte de gestion de la REA, dressé par le trésorier, est conforme au compte administratif. Le compte de gestion 2011 de la REA est approuvé à l'unanimité.

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2012 DE LA REA

---

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité Budget Primitif 2012 de la REA se résumant comme suit :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	75 977.77 €	Dépenses	66 884.48 €
Recettes	75 977.77 €	<i>Dont reste à réaliser</i>	0 €
<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	17 387.77 €	<i>Dont excédent antérieur reporté</i>	16 816.71 €
		Recettes	66 884.48 €
		<i>Dont restes à réaliser</i>	0 €

### AFFECTATION DES RESULTATS DE LA REA

---

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 17 387.77 €,

Le Conseil Municipal décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Somme à affecter au compte 1068 (investissement) 0 €
- Excédent reporté (fonctionnement) 17 387.77 €

### REPRISE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DU TOIT PHOTOVOLTAÏQUE DE LA VACHERIE DE SALES

---

Monsieur le Maire rappelle le projet de couverture photovoltaïque du toit de la vacherie de Salès. La maîtrise d'ouvrage déléguée avait été confiée à la communauté de communes Vesubie Mercantour (CCVM).

Au 31 décembre 2011, la Métropole Nice Côte d'Azur (NCA) a été créée par fusion de la Communauté urbaine NCA, des communautés de communes de la Tinée, de Vesubie-Mercantour, des stations du Mercantour et intégration au périmètre constitué, de la commune de la Tour sur Tinée.

La communauté de communes Vesubie Mercantour du fait de cette fusion a été dissoute et la Métropole s'est substituée à elle dans tous les contrats et toutes les opérations sous mandat portées par elle.

Si la maîtrise d'ouvrage est actuellement assurée, de façon temporaire, par la Métropole, cette opération de couverture photovoltaïque du toit de la vacherie de Salès ne relève pas des compétences de la Métropole NCA. Cette dernière a donc vocation à se dessaisir du dossier et a en outre par délibération en date du 30 janvier restitué des compétences aux communes membres.

La commune de Venanson souhaite devenir le porteur direct du projet, et récupérer la maîtrise d'ouvrage du projet en mettant fin à la convention de mandat, dans laquelle la Métropole a été substituée à la CCVM.

Le Conseil municipal décide de reprendre la maîtrise d'ouvrage directe du projet de couverture photovoltaïque du toit de la vacherie.

## **REHABILITATION DE LA CHAPELLE SAINT ROCH : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réhabiliter la chapelle St Roch, lieu emblématique de Venanson.

Les travaux envisagés sont les suivants :

- Réhabiliter le toit, dont le mauvais état risque d'occasionner des dégâts à l'intérieur de la bâtisse
- Réhabiliter les abords de la chapelle (jardinières et bancs) pour améliorer les lieux
- Remettre en état la porte de la Chapelle.

Le montant total des travaux est estimé à 4 995 € HT.

Le maire propose de solliciter les subventions qui pourront être obtenues pour ce projet.

Il précise notamment qu'il a reçu de la part du Sénateur Maire de Valbonne, Marc DAUNIS, une proposition d'octroyer une dotation forfaitaire (réserve parlementaire) pour des investissements communaux.

Monsieur le Maire rappelle également que le Fonds de Solidarité Locale (FSL) octroyé par la Région permet de soutenir les petites communes face aux enjeux de leur développement.

Le conseil municipal accepte le principe des travaux de réhabilitation de la Chapelle Saint Roch tels qu'indiqués ci-dessus, pour un montant estimé à 4 995 € HT et sollicite toute subvention pouvant participer au financement du projet.

## **SUBVENTIONS OPAH**

---

Suite à sa création, la Métropole Nice Côte d'Azur a repris les marchés de la Communauté de Communes Vesubie-Mercantour relatifs à ses compétences. A ce titre, le marché d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été transféré au Service Aménagement et Habitat de la Métropole. Les subventions relatives à la réhabilitation des logements et parties communes, telles que définies par les Programmes d'actions territoriales de l'ANAH et la Métropole seront instruites et versées par la Métropole.

Toutefois, la Métropole n'est pas compétente pour les opérations de façades, qui restent à charge des communes l'ayant délibéré. En conséquence, les aides financières devront être attribuées par les communes. L'enveloppe initialement prévue pour Venanson est de : 13 205 €

Le Conseil municipal approuve le budget de 13 205 €, à répartir entre 2012, 2013 et 2014 pour le ravalement de façades du périmètre arrêté le 5 mars 2011.

Pour 2012, 5000 € ont été budgétisés.

## **SOUSCRIPTION D'UN COMPTE A TERME**

---

Dans le cadre de la signature du contrat de pré-bail avec la société Colexon pour la mise en œuvre d'un champ photovoltaïque, un dépôt de garantie de 15 000 € a été versé à la commune par la société. Ce dépôt de garantie ne pouvait être utilisé en trésorerie qu'en cas d'aboutissement du projet final. Le Conseil municipal avait alors accepté de placer ces fonds « inutilisables » sur un compte à terme, pour une durée de 12 mois.

A ce jour, le projet n'est toujours pas abouti, et la convention de pré-bail a été prorogée d'un an. Monsieur le Maire propose donc de renouveler le compte à terme. Il rappelle également que le retrait anticipé est possible.

Le conseil municipal accepte de placer le dépôt de garantie de 15 000 € sur un compte à terme pour une durée de 12 mois.

## **LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL A L'ASSOCIATION CHEVAL DE VENT**

---

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a reçu une demande de location d'un terrain communal par l'association Cheval de Vent, pour y installer des chevaux. La parcelle concernée est la n° D 827.

Cette association a pour but la découverte de l'équitation et les disciplines qui lui sont rattachées. La venue de cette association représente un atout supplémentaire pour le dynamisme et l'accueil du village. C'est en effet une nouvelle activité qui pourra être proposée aux jeunes et moins jeunes, locaux et touristes.

Le Maire propose au conseil municipal de louer le terrain, d'une superficie de 2 767 m<sup>2</sup>, pour un loyer annuel de 350 €. Cette location se fera sur un bail d'un an, et sera renégociée en 2013, au regard du développement de l'activité.

Le conseil municipal accepte, à 9 voix pour, et une contre.

## **MOTION DE SOUTIEN AUX HOPITAUX DE LA VESUBIE**

---

Le Maire expose qu'il a été informé par l'association des résidents des Hôpitaux de la Vésubie, et du comité de défense Hôpital Santé Public 06 que l'Agence Régionale de Santé (ARS) prévoit de supprimer les lits de médecine des hôpitaux locaux de la Vésubie (8 lits et 19 lits de Soins de Suite et Rééducation).

Les 8 lits de médecine et les 19 lits de soins de suite et rééducation des hôpitaux de la Vésubie sont menacés, comme le sont les postes de médecins, mais aussi d'infirmières et les services annexes.

Cela aura de graves conséquences pour :

- les malades et leurs familles qui devront aller sur la Côte,
- pour l'emploi (plus de 800 salariés pour l'ensemble des hôpitaux dont 184 pour la Vésubie) et les conditions de travail des personnels,
- la ruralité et son attractivité : la Vésubie risquerait de devenir une zone d'insécurité sanitaire.

Le service de médecine permet de favoriser le maintien et le retour à domicile de la population et des résidents d'EHPAD (Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes). Il pérennise la présence de médecins en prévenant la désertification médicale et para médicale. L'hôpital de proximité est souvent le cœur de l'activité médicale du canton ; il peut assurer, en appui à la médecine libérale, les soins de premier recours à une population vivant à 1H00 voire 1H30 du CHU.

L'hôpital local est souvent le premier et le dernier recours pour l'hospitalisation des personnes âgées. Ils sont un réel « plus » pour les personnes âgées qui peuvent demeurer dans leur lieu de vie. Leur famille, proche, peut les entourer.

La mission de service public remplie par l'hôpital de proximité qui accueille des personnes âgées doit être reconnue, c'est un choix de société qu'il faut assumer en offrant aux anciens, qualité, sécurité et humanité de l'accueil.

Le conseil municipal demande à l'Agence Régionale de Santé que soient MAINTENUS TOUS LES LITS DE MEDECINE et DE SSR des hôpitaux de la vallée de la Vésubie, ainsi que les moyens financiers et en personnel correspondants.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Le Maire propose d'embaucher une personne en CUI CAE 7h hebdomadaire pour soulager Jean Michel AIRAUDI dans son travail.

Il s'agit d'un dispositif mis en place par le conseil général pour aider les personnes bénéficiaires du RSA à se réinsérer dans l'emploi. Le coût mensuel pour la commune est de 50 €.

Mme Valérie DUCROZ est intéressée pour le nettoyage des rues du village.

Monsieur le Maire expose qu'il a reçu une demande de la part de M. et Mme RIMBAUT d'acquérir une parcelle de jardin en dessous du socle du village. Ce jardin est actuellement utilisé par d'autres personnes. Sa vente ne serait par ailleurs pas rentable à moins de 5000 €. Le conseil municipal est d'accord.

Le maire informe également qu'un jeune agriculteur est intéressé pour s'installer à la vacherie de Salès, en l'état actuel du bâtiment. Le conseil municipal sera informé des suites données à ce projet.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H00.**